

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 13, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« celle au cours de laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.